

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BARAQUEVILLE**

Séance du 5 février 2018

| Nombre de membres | | | Date de convocation |
|-------------------|-------------|-------------------------------------|------------------------|
| Elus | En exercice | Qui ont pris part à la délibération | |
| 23 | 18 | 16 | 30 JANVIER 2018 |

L'an deux mille dix-huit à 18 heures 30, **le cinq du mois de février**, le Conseil Municipal de la Commune de Baraqueville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Baraqueville, sous la présidence de Monsieur BARBEZANGE Jacques.

Conseillers présents : ARNAL Olivier, BARBEZANGE Jacques, BARRAU Céline, BAUGUIL William, BERNARDI Christine, BORIES Alain, CALVIAC Jean Louis, COSTES Dominique, GENIEZ Viviane, GOMBERT Christiane, MARTY Monique, PUECH Robert, REGOURD Murielle, ROSSIGNOL Josiane, VERNHES Nicolas.

Conseillers absents excusés :

Madame FRAYSSINES Jessica, Monsieur LADAME Etienne.

Conseillers ayant donné procuration :

Madame LEMERAY Claude a donné procuration à Monsieur BARBEZANGE

Madame MARTY Monique est nommée secrétaire de séance.

| |
|---|
| Demande de subvention DETR Aménagement de bâtiments municipaux et leurs abords Plan de financement du projet – N°1802-07 |
|---|

Monsieur le maire rappelle que la commune a lancé une opération de rénovation intérieure du bâtiment de la Mairie et de la façade, pour harmoniser la façade de la mairie au nouveau bâtiment de la Communauté de Communes qui jouxtera celui de la Mairie. En effet, l'axe Centre-Ville, Mairie, Lac du Val de Lenne est très emprunté par les piétons. L'aménagement des abords est nécessaire pour créer une liaison douce qui va du centre bourg aux bâtiments publics. Le nouveau bâtiment de l'intercommunalité prévoit une esplanade qui desservira la Mairie, les locaux administratifs de Pays Ségali Communauté, le Cinéma de Baraqueville, le RAM ainsi qu'une médiathèque. C'est pourquoi la commune a décidé d'harmoniser les façades de la Mairie et celle du bâtiment intercommunal et souhaite que ce quartier devienne demain un lieu de rencontres et d'échanges. L'aménagement des abords de l'Hôtel de ville fait partie d'une véritable réflexion de l'aménagement du centre bourg dans son ensemble pour pallier au contournement du village. De plus ces travaux permettront à la Commune de Baraqueville, qui est une commune jeune ne disposant pas d'un grand patrimoine mais de beaucoup de services, de créer des espaces verts et la mise en place de tables et bancs pour la labellisation Village Etape.

Monsieur le Maire explique que la commune de Baraqueville dispose de vestiaires au stade municipal qu'il est nécessaire de rénover, afin d'assurer le confort et la sécurité des joueurs.

Le coût total estimatif de ces projets s'élève à environ 100 000 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter une DETR pour l'obtention d'une subvention.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

| Origine du financement | Montant HT | Taux |
|------------------------------------|------------------|--------------|
| CD | 33 200 € | |
| DETR | 40 000 € | 40 % |
| TOTAL des subventions publiques HT | 73 200 € | 73,2 % |
| Autofinancement | | |
| Emprunt | | 0 % |
| Fonds propres | 26 800 € | 26,8 % |
| TOTAL GENERAL | 100 000 € | 100 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- sollicite le concours financier de la DETR pour le montant de la subvention détaillée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**Demande de subvention Conseil Départemental
Aménagement des abords de l'Hôtel de Ville
Plan de financement du projet – N° 1802-08**

Monsieur le maire rappelle que la commune a lancé une opération de rénovation intérieure du bâtiment de la Mairie et de la façade, pour harmoniser la façade de la mairie au nouveau bâtiment de la Communauté de Communes qui jouxtera celui de la Mairie. En effet, l'axe Centre-Ville, Mairie, Lac du Val de Lenne est très emprunté par les piétons. L'aménagement des abords est nécessaire pour créer une liaison douce qui va du centre bourg aux bâtiments publics. Le nouveau bâtiment de l'intercommunalité prévoit une esplanade qui desservira la Mairie, les locaux administratifs de Pays Ségali Communauté, le Cinéma de Baraqueville, le RAM ainsi qu'une médiathèque. C'est pourquoi la commune a décidé d'harmoniser les façades de la Mairie et celle du bâtiment intercommunal et souhaite que ce quartier devienne demain un lieu de rencontres et d'échanges. L'aménagement des abords de l'Hôtel de ville fait partie d'une véritable réflexion de l'aménagement du centre bourg dans son ensemble pour pallier au contournement du village.

De plus ces travaux permettront à la Commune de Baraqueville, qui est une commune jeune ne disposant pas d'un grand patrimoine mais de beaucoup de services, de créer des espaces verts et la mise en place de tables et bancs pour la labellisation Village Etape.

Le coût estimatif de ce projet s'élève à environ 83 000 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter le conseil départemental de l'Aveyron pour l'obtention d'une subvention.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

| Origine du financement | Montant HT | Taux |
|------------------------------------|-----------------|--------------|
| CD | 33 200 € | 40 % |
| DETR | 33 200 € | |
| TOTAL des subventions publiques HT | 66 400 € | 40 % |
| Autofinancement | | |
| Emprunt | | 0 % |
| Fonds propres | 16 600 € | 20 % |
| TOTAL GENERAL | 83 000 € | 100 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- sollicite le concours financier du Conseil Départemental pour le montant de la subvention détaillée ci-dessus ;

- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

| |
|--|
| <p align="center">Demande de subvention Conseil Départemental pour la rénovation de la toiture de la Salle des Fêtes de Carcenac Plan de financement – N° 1802-09</p> |
|--|

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de rénover la toiture de la salle des fêtes de Carcenac afin d'éviter les fuites et de supprimer l'amiante présente sur ce toit,

Monsieur le Maire rappelle que le projet de sécurisation de la salle des fêtes prévoit plusieurs tranches de travaux comme la création d'un local de stockage du matériel, le changement de portes adaptées à des personnes à mobilité réduite, des travaux de peintures....et la rénovation de la toiture pour un montant total de 151 017 €.

A ce jour, la toiture de ce bâtiment public fuit et est composée d'amiante. Ainsi, la commune de Baraqueville souhaite prévoir ces travaux pour répondre à la législation en vigueur.

Le coût estimatif de ce projet s'élève à environ 63 360 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter le conseil départemental de l'Aveyron pour l'obtention d'une subvention.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

| Origine du financement | Montant HT | Taux |
|---|-------------------|--------------|
| Conseil Départemental | 19 008 € | 30 % |
| <i>DETR</i> | <i>31 680 €</i> | <i>50 %</i> |
| TOTAL subventions HT | 50 688 € | |
| Autofinancement rénovation toiture | 12 672 € | 20% |
| Emprunt | | |
| Fonds propres | 12 672 € | |
| TOTAL GENERAL | 63 360 € | 100 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- sollicite le concours financier du Conseil Départemental pour le montant de la subvention détaillée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.